



Adresse de facturation

LE COUVENT
PLACE DU MERCADIEL
46140 BELAYE
France
07 86 53 73 75

FACTURE N°F25634

Date de facturation : vendredi 12 décembre 2025
N° de client : 13509
Email du client : lecouventbelaye@gmail.com
N° de commande : C26470
Date de la commande : vendredi 12 décembre 2025

Adresse de livraison

LE COUVENT
PLACE DU MERCADIEL
46140 BELAYE
France
07 86 53 73 75

Carte bancaire

Référence	Article	Qté	Prix (HT)	TVA	Total (HT)	Total (TTC)
CMXFXM3	HILEC CM/XFXM-3 - H7948 - CABLE MICRO XLR FEMELLE / XLR MALE 3,00m	3	5.42€	20%	16.25€	19.50€
0990820020	FENDER CÂBLE DROIT/DROIT PROFESSIONAL SERIES INSTRUMENT (5.5m)	2	15.83€	20%	31.67€	38.00€

Total HT	47.92€
TVA 20.00 %	9.58€
Total TTC	57.50€

SARL ATTIC & SON 6350 avenue Jean Noguès RD813 47550 BOE

RCS Agen 452258049 Siret 45225804900017 APE F4643Z N° de TVA intra communautaire FR45452258049

NOTRE RIB : CODE BANQUE: 30004 - CODE GUICHET: 00390 - N° COMPTE: 00010078914 - CLE: 25

DOMICILIATION: BNP PARIBAS AGEN - IBAN: FR76 3000 4003 9000 0100 7891 425 - BIC: BNPAFRPPXXX

PENALITES DE RETARD DE PAIEMENT: En application de l'article L.441-6 du code de commerce, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera réclamée, à laquelle viendront s'ajouter des pénalités pour retard de paiement calculées sur la base d'un taux annuel de 12%.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

RESERVE DE PROPRIETE : La propriété des biens vendus sera transférée à l'acheteur une fois effectué le paiement intégral du prix. Cependant, la charge des risques de détérioration, de perte ou de vol des marchandises sera transférée à l'acquéreur dès la livraison. Ce dernier devra donc prendre toutes les assurances nécessaires pour la couverture des risques. En cas de redressement ou de

liquidation judiciaire de l'acheteur, le vendeur aura le droit de revendiquer la propriété des biens vendus conformément aux dispositions de la loi 80-335 du 12 mai 1980.

OBLIGATIONS : Le délai de livraison est indicatif. Et, en cas de force majeure la SARL ATTIC & SON est libre de toute obligation envers l'acquéreur.

REGLEMENT: Pas d'escompte pour paiement comptant. Un acompte de 50% doit être réglé avant l'exécution de la commande. En cas de retard de paiement aux termes fixés:

- les sommes dues porteront intérêt de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, au taux de 18% l'an, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette;

- une indemnité forfaitaire de 40 l est due pour frais de recouvrement, en plus des pénalités de retard figurant ci-dessus;

- en cas de recouvrement judiciaire une clause pénale de 15% sera appliquée sur les sommes dues et le vendeur aura le droit de revendiquer la propriété des biens vendus conformément aux dispositions de la Loi 80-335 du 12 mai 1980.

En cas de litige, seul le Tribunal de commerce d'AGEN est compétent.

6350 avenue Jean Noguès - RD813 47550 BOE - 05 53 66 54 03

ACCEPTANT LE REGLEMENT DES SOMMES DUES PAR CHÈQUE EN TANT QU'UN MEMBRE D'UN CENTRE DE GESTION AGREÉ

452258049 - SIREN : 45225804900017 - APE : 4643Z - N° de TVA intra communautaire : FR45452258049